

PROCES-VERBAL DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 15 DÉCEMBRE 2022

Présidence : Daniel Poncet

Ordre du jour :

1. Appel ;
2. Procès-verbal de l'assemblée du 26 septembre 2022
3. Assermentation des nouveaux membres ;
4. Communications du Président du Conseil ;
5. Communications de la Municipalité ;
Résultat du sondage relatif au projet de fusion de communes
6. **Préavis municipal n° 08/22** relatif au budget 2023
Responsable : Max Holzer, Syndic
Rapport(s) commissions(s) – Débat et décision ;
7. **Préavis municipal n° 09/22** relatif à une demande de crédit pour la modification des luminaires de l'éclairage public
Responsable : Jean-Pierre Blanc, Municipal
Rapport(s) commissions(s) – Débat et décision ;
8. Interventions individuelles :
 - a) Questions et remarques courantes
 - b) Interventions et remarques complexes

Préambule

Le Président du Conseil, **Daniel Poncet**, souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers à cette assemblée et présente l'ordre du jour comme s'il s'agissait d'un menu et demande si des modifications sont souhaitées, ce qui n'est pas le cas.

1. Appel

Suite à l'appel nominatif des 64 conseillers,

- 38 sont présents
- 15 se sont excusés
- 11 sont absents.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 26 septembre 2022

La lecture, même partielle, du PV n'est pas demandée. Toutefois **M. Daniel Poncet** aimerait revenir sur une imprécision formulée dans son introduction du point n°6, « Préavis municipal n° 05/22 relatif à la mise à disposition d'un terrain pour implanter des pistes de pétanque et à un soutien financier communal pour le club de pétanque Chamboules ».

Il rappelle qu'il a mentionné que l'aspect financier était prépondérant à ce stade du projet et qu'il avait été décidé de ne pas faire examiner le préavis par la Commission d'urbanisme (CU). Il avait également ajouté que la CU ne travaille que sur mandat de la Municipalité, ce qui n'est pas absolument correct et incomplet souligne-t-il.

M. Daniel Poncet tient à rappeler les 2 points suivants :

- Toutes les propositions de la Municipalité au Conseil sont nécessairement renvoyées à l'examen d'une commission selon l'art. 33 du Règlement.
- Sous réserve de la nomination de la Commission de gestion et finances, les commissions sont nommées par le bureau du Conseil général, voir article 37 du Règlement.

En résumé, c'est le bureau du CG qui décide de l'engagement des commissions pour l'examen des préavis municipaux au Conseil.

En conclusion **M. Daniel Poncet** demande de supprimer le début de la phrase « En outre, comme la commission d'urbanisme ne travaille que sur mandat de la Municipalité, la Commission de gestion et finances a été mandatée pour établir un rapport à l'intention des membres du Conseil général. » et de ne garder ainsi que « La Commission de gestion et finances a été mandatée pour établir un rapport à l'intention des membres du Conseil général », phrase retranscrite alors dans le procès-verbal par soucis de transparence.

Le procès-verbal de l'assemblée du 26 septembre ainsi modifié est ensuite soumis au vote, non sans avoir été rappelé que seules les personnes ayant répondu « présent » à l'appel nominal peuvent voter.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Assermentation des nouveaux membres

Il est procédé à l'assermentation d'un nouveau membre.

Il s'agit de Madame

- **Marie-Luce Jaccard**

Le Conseil Général comprend ainsi 65 conseillers et pour cette séance 39 membres.

4. Communications du Président du Conseil

M. Daniel Poncet donne lecture intégrale de la lettre reçue de **M. Antonino Casimo**, Municipal, dans laquelle il fait part de sa décision de démissionner de sa fonction en date du 31 mars 2023, ceci pour des raisons personnelles exposées dans la lettre annexée au présent procès-verbal.

Il rappelle aux membres des commissions de lui transmettre leur décompte sur les documents usuels signés d'ici au 9 décembre.

M. Daniel Poncet informe aussi que la séance sera suivie d'un apéro de fin d'année organisé par la Municipalité, remerciée par un vif applaudissement.

5. Communications de la Municipalité

M. Max Holzer, syndic remercie **M. Antonino Casimo** pour 15 ans d'engagement au sein de la Municipalité de Chamblon, travaillant avec acharnement et conviction dans les domaines de son dicastère, particulièrement dans celui du traitement des déchets et des ordures qui demande beaucoup d'abnégation. Une prise de congé comme il se doit sera faite l'année prochaine, probablement lors du prochain Conseil. Il donne ensuite la parole à **M. Blaise Nicole**, Municipal

M. Blaise Nicole informe de l'état d'avancement de la procédure d'acceptation du Plan d'affection En Cherin III, légèrement modifié par le Conseil général – hauteurs aux

corniches plus basses. Selon les renseignements du bureau Fischer & Montavon, il n'a pas fait l'objet de remarques par la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) et devait normalement être transmis à la Cheffe du Département concerné à fin novembre pour approbation.

Des nouvelles devraient parvenir prochainement à la Municipalité.

La suite de la procédure prévoit que la Commune et les opposants recevront un courrier les informant de l'entrée en vigueur du Plan d'affectation. Les opposants auront alors 30 jours pour faire un éventuel recours.

Mme Vesna Bozovic, quant à elle lance un appel pour trouver un Père Noël pour la fête du 15 décembre.

M. Jean-Pierre Blanc informe ensuite les membres du Conseil sur les mesures d'économie d'énergie édictée par l'organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise, OSTRAL. *(Note du secrétaire, en allemand: Organisation für Stromversorgung in Ausserordentlichen Lagen. OSTRAL existe depuis plus de 30 ans déjà; c'est l'organisation qui a directement pris la suite de l'ancienne «organisation de guerre des usines électriques».)*

Selon les propos entendus récemment lors d'une séance d'information, si les résultats obtenus par l'application des mesures d'énergie émises à ce jour ne sont pas concluants, il sera peut-être nécessaire de passer aux délestages cycliques en 2 phases, soit :

1. 8 heures avec courant, 4 heures sans courant, et ainsi de suite,
2. Dans le but d'éviter ce type de délestage, un essai de 2 semaines est prévu début mars sous la forme de 4 heures avec courant et 4 heures sans courant.

En cas d'application de l'un ou l'autre de ces délestages, l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) a mandaté les Communes de créer un Plan de Rassemblement d'Urgence (PRU).

Plusieurs propositions ont été faites à ce sujet, mais suite à une réunion de crise tenue la semaine dernière il a été allégé et se présente actuellement comme suit :

Un centre d'accueil, d'information et de direction ainsi qu'un lieu d'annonce pour les besoins de secours géré par des personnes des Communes avec 2 radios « Polycom ». Les personnes nécessitant des soins respiratoires devront prendre contact avec le Centre médico-social (CMS). Des instructions suivront à leur rencontre.

M. Jean-Pierre Blanc ajoute encore que la Police Nord Vaudois (PNV) va aider les communes qui ont adhéré à leur service à planifier les emplacements abordables le plus rapidement en cas d'urgence. Une information sera faite à ce sujet avec certainement d'autres éléments dès qu'une décision aura été prise.

Avant de conclure, **M. Jean-Pierre Blanc** fait part des préoccupations de l'EMCC : personne ne connaît la réaction du système électrique en cas de bug pouvant entraîner un blackout. Dans ce cas, une autre phase serait créée avec la mise en place d'un PRU plus important et notre commune serait **ralliée** à Yverdon.

M. Jean-Pierre Blanc espère que nous n'arriverons jamais à une telle situation.

M. Max Holzer reprend ensuite la parole pour commenter le résultat du sondage fait récemment auprès des habitants des communes de Chamblon, Method, Suscévoz et Treycovagnes.

Sondage fait en reprenant les bases de 2009 et avec l'aide du Canton. Il s'agit d'un sondage informel, insiste-t-il. Pour Chamblon, le taux de participation est de 54%, avec 144 « oui » et 23 « non ». À l'exception de Method où le pourcentage de retour au sondage était faible, la tendance au « oui » à la fusion est semblable pour les 3 autres communes.

Maintenant, explique-t-il, l'idée de base est que chaque commune établira un classeur accessible à tous contenant le plus possible d'informations sur tous les éléments physiques et financiers qui la constitue actuellement sans oublier les projets futurs.

Il s'agit d'une procédure longue. En date du 24 avril 2023, les membres du Conseil général auront à se prononcer d'abord sur leur intention vis-à-vis d'une fusion lors d'un vote consultatif. Le préavis étant établi par le Canton.

Pendant les 2 mois précédents, l'ensemble des citoyens des 4 communes aura pu consulter les classeurs informatifs des 4 communes. La Municipalité exprimera sa position, mais c'est en premier le vote consultatif du Conseil qui déclenchera le travail des commissions sur la manière dont elles envisagent un futur en commun, l'aspect financier jouant un rôle important.

Selon **M. Max Holzer**, cela pourrait prendre 2 à 3 ans avant qu'un préavis soit présenté simultanément au Conseil des 4 communes. Il s'agira alors d'accepter ou de refuser le projet dans son intégralité, sans modification. Puis suivra le vote par l'ensemble des citoyens. Si une commune refuse, la fusion ne se fera pas sous la forme proposée. Il restera la possibilité aux 3 autres communes de reprendre le processus.

6. Préavis municipal n° 08/22 relatif au budget 2023

M. Max Holzer, syndic demande la lecture du rapport de la commission de gestion et finances avant de répondre aux questions.

La lecture du rapport de la commission de gestion et finances est faite par **M. Bruno Karlen**.

M. Max Holzer relève l'important travail effectué par les membres de cette commission, s'en réjouit et les félicite, ensuite de quoi la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le Conseil général de Chamblon, sur proposition de la Municipalité, vu le préavis municipal n° 08/22, entendu le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour décide :

Article 1 : d'adopter le budget de fonctionnement pour l'année 2023 tel que présenté par la Municipalité.

Ainsi délibéré par 37 « oui », 0 non » et 1 abstention

La commission et son rapporteur sont remerciés pour leur travail.

7. Préavis municipal n° 09/22 relatif à une demande de crédit pour la modification des luminaires de l'éclairage public

M. Jean-Pierre Blanc donne la parole à la commission de gestion et finances et la lecture de son rapport est faite par **M. Jonathan Marendaz**.

Avant d'ouvrir la discussion, **M. Jean-Pierre Blanc** évoque la consommation actuelle annuelle de 41'414 kWh avec un coût de CHF de 13'667.-. La future installation LED permettra de réduire la consommation annuelle à 16'507 kWh pour un coût de CHF

5'547.-. De plus en adoptant un système de télégestion commandé par la Commune une individualisation de l'éclairage selon l'endroit sera possible.

La discussion est ouverte.

À la question de **M. Alain Jancek** voulant savoir si le coût de la télégestion est unique ou annuel, il lui est répondu qu'il s'agit bien d'un coût unique.

M. Jean-Pierre Zimmerli demande si des luminaires équipés de détecteur ont été envisagés ? C'est par la négative que **M. Jean-Pierre Blanc** répond, les expériences faites jusqu'à ce jour n'ayant pas démontré de réelles économies, par contre il y aura la possibilité de diminuer l'intensité selon les heures et les endroits, par exemple baisser la puissance d'un poteau sur deux ou trois, de minuit à 5 heures, ce qui est plus efficace. Il conclut en ajoutant que la hauteur des poteaux sera réduite à 8m max.

La parole n'étant plus demandée, le Conseil général de Chamblon, sur proposition de la Municipalité, vu le préavis municipal n° 09/22, entendu le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour, décide :

Article 1 : d'autoriser la Municipalité à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour procéder au changement des luminaires publics en LED pour un montant de CHF 115'000.- ;

Article 2 : D'accepter que la Municipalité, en cas de manque de liquidités, emprunte cette somme auprès de l'établissement bancaire de son choix ;

Article 3 : D'accepter d'amortir cet investissement en une fois par le fonds d'investissement n° 9282.900.00.

Ainsi délibéré par 37 « oui », 0 « non » et 1 abstention

La commission et son rapporteur sont remerciés pour leur travail.

8. Interventions individuelles :

a) Questions et remarques courantes

M. Jonathan Marendaz remercie **M. Antonino Casimo** du travail exécuté et de sa patience. Il annonce en même temps qu'il est candidat pour lui succéder. Établi à Chamblon depuis 2010, il remercie également la Municipalité pour la confiance qui lui a été accordée pour succéder à M. Schaffner.

Puis c'est au tour de **M. Antonino Casimo** de remercier les membres du Conseil pour la confiance qu'il lui a accordé tout au long de son mandat. Il ne résiste pas à donner une information au sujet de la benne avec compacteur pour le papier et le carton. Depuis le mois d'avril où elle a été mise en place, elle n'a été vidée que 3 fois alors que sans compacteur ce sont 20 à 22 voyages qui auraient dû être effectués. Quant au tonnage évacué par voyage il est supérieur avec 7 à 7,5 t à celui annoncé initialement.

M. Antonino Casimo remarque que l'extinction de l'éclairage de 23 heures à 5 heures, qui est une proposition standard, n'a pas provoqué de gêne. **M. Frédéric Cunin** demande si cette mesure est ponctuelle. **M. Max Holzer** donne une réponse affirmative en l'état actuel de la situation et ajoute qu'avec l'éclairage LED il sera possible de varier les possibilités d'éclairage. Il s'agit pour l'instant de montrer l'exemple jusqu'au printemps.

b) Interventions et remarques complexes Néant

M. Daniel Poncet remercie la Municipalité, l'administration communale, le bureau du Conseil, les membres des commissions pour leur travail, ainsi que les conseillères et conseillers pour leur participation ; lors sa récente visite, le Préfet a remarqué le taux de participation élevé et constant, ce qui semble ne pas être le cas partout.

Il revient ensuite sur quelques points forts ayant marqués cette année 2022 :

- 4 assemblées du Conseil général, dont une avec un record de durée et une orientation décidée pour le Plan partiel d'affectation pour la zone « En Cherin III / IV »,
- Le sondage relatif à une fusion de communes,
- La fin du confinement Covid.

Il ne manque pas de souhaiter de belles fêtes de fin d'année, malgré les incertitudes pour la nouvelle année – évolutions du Covid et du climat, situation mondiale énergétique, politique et économique.

Et pour conclure, **M. Daniel Poncet** se réjouit de retrouver les membres du Conseil général toujours aussi nombreux à la prochaine séance et leur adresse ses meilleurs vœux de santé et succès pour 2023.

La séance est close à 20 heures 35

Le Président
D. Poncet



Le Secrétaire
J.-P. Genevay



Pièces jointes : lettre de M. Antonino Casimo et les rapports des commissions

Casimo Antonino

Chemin de la meunière 7

1436 Chamblon

Chamblon 12 Novembre 2022

Recommandé

Poncet Daniel

Chemin de la Meunière 2

1436 Chamblon

Concerne : Démission de Municipal

Monsieur le président, c'est avec beaucoup de regrets que je vous annonce ma démission pour le 31 Mars 2023 du poste de municipal de notre belle commune.

Je prends cette décision après de nombreuses années en poste car mon emploi du temps dans un proche futur, ne me permet plus de m'occuper de la commune comme je le désirerais.

En effet après le décès de mon beau-père et de ma belle-sœur, je dois m'occuper de la restructuration de la maison familiale et d'autres affaires privées en cours.

De plus on avait décidé avec mes collègues de la municipalité, que nous libérerions des postes pour du sang neuf, au cours de cette législature, mais je ne pensais pas aussi vite.

Bien sur je resterais à disposition pendant la période de transition pour accompagner s'il le faut là où le nouveau élu, ainsi que de menus travaux dans l'école comme actuellement sur demande de la municipalité.

Merci d'en prendre note

Recevez Monsieur le Président ainsi que Monsieur le Préfet et mes Collègues qui me lisent en copie, mes meilleures salutations.

Casimo Antonino





Commission de gestion et finances - 1436 Chamblon

Rapport de la Commission de gestion et finances sur le préavis municipal N°08/22 du 5 décembre 2022 relatif au budget pour l'année 2023

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion et finances, composée de Mme Françoise Schenk et de MM Damien Degrange, Antoine Rouiller, Jonathan Marendaz et Bruno Karlen, a pris connaissance du préavis municipal 08/22.

Notre Commission remercie la Municipalité pour les réponses aux éclaircissements demandés, notamment concernant l'augmentation du prix du gaz, le coût des lignes de transports publics et la conciergerie parascolaire.

Les coûts des transports publics sont dictés chaque année par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), un courrier explicatif indique le montant à porter au budget de notre commune.

Le Service des énergies de la commune d'Yverdon-les-Bains a signalé à ses clients une hausse des tarifs du gaz naturel de 45% dès le 1^{er} mai 2022. La Municipalité prévoyant de nombreuses mesures d'économie, a décidé de budgétiser une augmentation moindre de l'ordre de 30%.

Il est à noter que la prévision des recettes fiscales de CHF 1'554'550.- reste globalement stable.

Le budget 2022 fait ressortir un bénéfice avant amortissement de CHF 222'140.-. Cependant, après les amortissements obligatoires du patrimoine financier, une perte de CHF 84'070.- est budgétisée.

Recommandation

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion et finances, à l'unanimité de ses membres, recommande au Conseil général :

Article 1 : D'adopter le budget de fonctionnement pour l'année 2023 tel que présenté par la Municipalité.

Chamblon, le 5 décembre 2022

Damien
Degrange

Bruno
Karlen

Jonathan
Marendaz

Antoine
Rouiller

Françoise
Schenk



Commission de gestion et finances - 1436 Chamblon

Rapport de la Commission de gestion et finances sur le préavis municipal N° 09/22 du 05 décembre 2022 relatif à une demande de crédit pour la modification des luminaires de l'éclairage public

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion et finances, composée de Mme Françoise Schenk et de MM Damien Degrange, Bruno Karlen, Antoine Rouiller et Jonathan Marendaz a pris connaissance du préavis municipal 09/22. La commission remercie la Municipalité pour les réponses précises à ses questions.

Pour donner suite aux recommandations de la Confédération de réduire notre consommation électrique, la Municipalité a demandé un bilan énergétique et un devis pour le remplacement des luminaires de l'éclairage public, auprès de la Romande énergie. Il apparaît qu'une économie de CHF 8220.- est possible si nous remplaçons l'entier de nos luminaires par du LED, un retour sur investissement en 14 années paraît envisageable (estimation à 0.33 CHF/kWh).

Une économie supplémentaire pourrait être réalisée avec le système de télégestion, mais cette dernière est difficilement quantifiable.

Concernant le devis daté du 12.09.22, nous avons la confirmation qu'il est toujours d'actualité, et que le système de télégestion d'un montant de CHF 14'978.- est bien compris dans l'offre. Il ressort aussi que le montant du « fonds d'investissements futurs » est suffisant pour couvrir les coûts.

Recommandation :

Au vu de ce qui précède, la commission gestion et finances à l'unanimité de ses membres recommande au conseil général :

Article 1 : d'autoriser la Municipalité à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour procéder au changement des luminaires publics en LED pour un montant de CHF 115'000.- ;

Article 2 : d'accepter que la Municipalité en cas de manque de liquidités, emprunte cette somme auprès de l'établissement bancaire de son choix ;

Article 3 : d'accepter d'amortir cet investissement en une fois par le fonds d'investissement n°9282.900.00.

Chamblon, le 5 décembre 2022

Damien
Degrange

Bruno
Karlen

Jonathan
Marendaz

Antoine
Rouiller

Françoise
Schenk